

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

17 MARS 2021

Note: Selon l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, il est mentionné que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme. De plus, l'organisme doit mettre en place une procédure permettant aux citoyens de poser leur question par écrit.

Puisque les salles de la MRC sont restreintes, pour le respect de la distanciation sociale, les séances du conseil demeurent en huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique. Un enregistrement des discussions sera rendu public sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11, rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le **MERCREDI 17 MARS 2021, à 20 h 07**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS:

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest (en Teams)
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin (en Teams)
M. Norman Young	, maire de Kipawa (en Teams)
M. Gérald Charron	, maire de Laforce (en Teams)
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord (en Teams)
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny (en Teams)
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénommé	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie (en Teams)
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTE
DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières,
humaines et matérielles

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles

M^{me} Catherine D.-Marchand, coordonnatrice aux communications et de
la promotion du territoire

M. Sami Bdiri , greffier

M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à
20 h 05.

03-21-110

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 20 H 07 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a
déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une
période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a prolongé l'état d'urgence
sanitaire jusqu'au 19 mars 2021 (décret 204-2021) et par conséquent,
certaines mesures dédiées aux municipalités continuent de s'appliquer;

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020
ayant modifié substantiellement les dispositions qui encadrent la
présence du public lors des séances du conseil et que de nouvelles
règles s'appliquent notamment aux séances, réunions et assemblées de
tout organisme municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des nouvelles règles applicables, la MRC
peut permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf
dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public
en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-
2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les
personnes présentes.
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de
communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 (p. ex.
: en visioconférence ou par téléphone).

CONSIDÉRANT QUE si la MRC refuse tout ou une partie du public pour
ces motifs, elle doit publiciser la séance, dès que possible, par tout
moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les
membres du conseil et le résultat de leurs délibérations (p. ex. :
publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel, retranscription
intégrale des délibérations dans un document accessible au public,
diffusion de la séance sur une plateforme numérique);

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la présence du public est permise, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **D'AJOUTER** un nouveau point aux affaires nouvelles : adoption de motion de félicitation à l'endroit de M. Vincent Rousson nouveau recteur de l'UQAT.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

M^{me} Bolduc porte à l'attention des membres du conseil que le gouvernement du Québec mène actuellement une consultation en vue d'élaborer la réforme statutaire de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Des groupes de travail ont été créés pour répondre aux diverses questions en rapport avec ladite réforme.

Elle mentionne également qu'elle a été mandatée par la Fédération québécoise des municipalités afin de la représenter au sein des groupes de travail qui traitent des milieux ruraux.

Finalement M^{me} Bolduc met l'accent sur l'importance du schéma d'aménagement et de développement puisque ce document reflète la Vision et toute la concertation entourant cette planification qui vise ultimement le développement durable du territoire.

03-21-111

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2021.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2021 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, le conseil de la MRC est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance. Aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ.**

M^{me} Bolduc rappelle que le Premier ministre du Québec , fera une annonce importante, le 22 mars prochain, en vue du déploiement de l'Internet haut débit partout au Québec et elle exprime le souhait que le territoire de la MRC de Témiscamingue soit inscrit au cœur de ce déploiement primordial.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LES AGRICULTURES INNOVANTES ET RÉVISION DU PDZA.**

M^{me} Bolduc mentionne que la prochaine étape dans le cadre de la révision du PDZA consiste à la tenue d'une consultation citoyenne. Cette étape est reportée depuis quelques mois en raison du contexte sanitaire actuel. Néanmoins des discussions sont en cours afin de permettre la tenue de cette consultation dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, dans un autre ordre d'idée, elle indique que le Volet 2 du programme du MAPAQ, intitulé « Appui à la réalisation de projets en réponse à des priorités bioalimentaires territoriales », entrera en vigueur prochainement, qu'il vise à soutenir des projets pour lesquels l'expertise de consultants est requise et que ce sont les services de ces consultants qui sont soutenus financièrement. Ce programme est à la disponibilité des municipalités notamment.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA STRATÉGIE D'ATTRACTION.**

M^{me} Bolduc rappelle aux membres du conseil que la campagne de promotion en lien avec la stratégie d'attraction sur diverses plateformes, TVA entre autres, aura lieu à partir 10 avril et déroulera sur une période de sept semaines. Les prochaines étapes seront partagées via l'infolettre.

Information **ENJEU PONCTUEL | GESTION DE LA COVID-19.**

Contrairement à certaines régions qui sont passé en zone jaune, le Témiscamingue quant à lui demeure en zone orange. Cela s'explique par la présence de variants dans la région.

Par ailleurs M^{me} Bolduc informe les élus que selon les derniers sondages, la majorité de la population au Témiscamingue est favorable à la vaccination. Elle ajoute que plusieurs mesures ont été prises afin de faciliter le déroulement de la campagne de vaccination.

Information **ENJEU PONCTUEL | DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES.**

M. Daniel Barrette, représentant de la MRC au sein du CA de l'OBNL "*Complexe des eaux profondes*" dépose un rapport sommaire sur l'état d'avancement des travaux de l'OBNL.

Il souligne que deux rencontres ont eu lieu, la première en date du le 8 mars avec la sous communauté de financement et la seconde en date du 16 mars en préparation d'une rencontre virtuelle avec les représentants de la Communauté de Winneway afin de valider leur intérêt pour une participation au projet.

Il ajoute que le dossier est en préparation en vue de déposer une demande auprès du Fonds du grand mouvement Desjardins.

Information **ENJEU PONCTUEL | APPUI AU SECTEUR FORESTIER.**

M^{me} Bolduc fait un retour sur le reportage diffusé à la télévision, à l'émission « Enquêtes », elle rappelle que le secteur forestier est très important pour l'économie du Témiscamingue et que la MRC appuie les travailleurs et travailleuses de ce secteur.

Une documentation sur le secteur forestier sera réalisée ; à la demande des membres du conseil afin que la MRCT dispose des informations nécessaires pour bien se positionner.

Information **SOINS MÉDICAUX PRIVÉS AU TÉMISCAMINGUE À LA COOP SANTÉ.**

Avec l'arrivée d'une clinique privée en soins infirmiers au Témiscamingue, les membres du conseil expriment leurs préoccupations, voire leur vive inquiétude face à l'accès aux services à deux vitesses, ce qui pourrait mettre en péril le maintien des services publics de santé. Madame Bolduc indique qu'il faut demeurer attentif à cette situation.

Information **ENJEU PONCTUEL | PONT DU RUISSEAU L'AFRICAIN.**

M^{me} Bolduc informe les membres du conseil des derniers développements entourant ce dossier et mentionne qu'une rencontre est prévue vendredi prochain avec le propriétaire du terrain voisin de la propriété de la MRC et cela dans le but de discuter des conditions et modalités en vue de donner accès audit terrain.

03-21-112 **FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 1 « MUNICIPALITÉ ET ORGANISME » 2021 | RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU GAMME ET APPROBATION DES PROJETS (1ER APPEL DE PROJETS).**

M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR), assiste à la rencontre et présente les projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 1er appel de projets.

Budget disponible au Volet 1 pour 2021 – 1er appel de projets : 529 185 \$

Pour l'appel de projet se terminant le 15 février 2021, 7 projets ont été déposés, tous recevables et ayant été analysés. Les demandes financières étaient de 167 896 \$ pour des coûts de projets totalisant 583 915 \$.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M. Mario Drouin
et résolu majoritairement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne les 5 projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 1er appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2021, représentant un investissement total de 125 621 \$ réparti comme suit :

- Municipalité de Lorrainville pour un montant de 30 000\$;
- Municipalité de St-Édouard-de-Fabre pour un montant de 30 000\$;
- Marché de Noël de Lorrainville pour un montant de 5 621\$;
- Municipalité de Rémigny pur un montant de 30 000\$, en fonction de la condition émise;
- Municipalité de Kipawa pur un montant de 30 000\$, en fonction de la condition émise.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	10	9 745
Contre	9	5 086
Résolution adoptée à la majorité		
<u>N. B. :</u> Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

03-21-113

**FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 2 « PROJETS SPÉCIAUX »
2021 | RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU GAMME ET
APPROBATION DES PROJETS.**

CONSIDÉRANT que le projet ne correspond pas à un projet d'envergure comme le précisent les critères du Volet 2;

CONSIDÉRANT que le projet est la poursuite du premier projet déposé par la municipalité en février 2020 qui a été soutenu par le volet 1 du FDT pour 30 000 \$ et que les projets en cours de réalisation ne peuvent être soutenus;

CONSIDÉRANT que le projet aurait dû être présenté dans son ensemble, plutôt que de faire l'objet de deux demandes similaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue ne soutienne pas financièrement le projet Marina des Quinze phase 2 déposé au Volet 2-Projets spéciaux.

03-21-114

SUSPENSION DE LA SÉANCE ORDINAIRE.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE SUSPENDRE** la séance ordinaire du conseil à 21 h 27.

03-21-115

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **DE REPREDRE** la séance ordinaire du conseil à 21h55.

Tous les membres présents lors de l'ouverture de la séance ordinaire sont présents à l'exception de M. Yves Ouellet.

03-21-116

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 1 « MUNICIPALITÉ ET ORGANISME » 2021 | RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU GAMME ET APPROBATION DES PROJETS (1^{ER} APPEL DE PROJETS).

CONSIDÉRANT QUE les échanges tenues en huis clos ont apporté un éclairage sur la décision à prendre au présent dossier;

CONSIDÉRANT le consentement de l'ensemble des membres du conseil de la MRC à reprendre le vote en lien avec la recommandation du comité du GAMME;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue soutienne les 5 projets recommandés par le comité du GAMME pour le Volet 1-Municipalité et Organisme – 1er appel de projets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR) 2021, représentant un investissement total de 125 621 \$ réparti comme suit :
 - Municipalité de Lorrainville pour un montant de 30 000\$;
 - Municipalité de St-Édouard-de-Fabre pour un montant de 30 000\$;
 - Marché de Noël de Lorrainville pour un montant de 5 621\$;
 - Municipalité de Rémigny pur un montant de 30 000\$, en fonction de la condition émise;
 - Municipalité de Kipawa pur un montant de 30 000\$, en fonction de la condition émise.

Pour l'avenir, les projets recommandés par le comité du GAMME seront votés un à un, plutôt qu'en bloc.

Information

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (VOLET FARR) | NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ RÉGIONAL DE SÉLECTION DES PROJETS.

Ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil.

03-21-117

COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES | RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a mandaté le comité administratif pour évaluer des propositions pour retenir les services d'une firme en communications stratégiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme spécialisée pour bien projeter la MRC de Témiscamingue au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif, émise à sa séance du 3 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un contrat de gré à gré, à la firme CASACOM et de dégager un budget de 25 000 \$.

Information

SÉCURITÉ INCENDIE | DÉPÔT DE LA RÉOLUTION DE LA RISIT EN LIEN AVEC LE SYSTÈME DE COMMUNICATIONS.

Les membres du conseil prennent acte de la résolution de la RISIT sur les problématiques en lien avec les systèmes de communications. Suivant les recommandations du comité de travail, une rencontre sera organisée avec les fournisseurs concernées pour cibler des solutions afin de régler les problèmes de communications. D'autres options seront aussi analysées au cours des prochaines semaines.

03-21-118

ESPACE D'ACCÉLÉRATION ET DE CROISSANCE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE | COMITÉ DE PILOTAGE ET OCTROI D'UN BUDGET.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, via le ministère de l'Économie et de l'Innovation, souhaite mettre en place 18 espaces régionaux pour l'accélération et la croissance des entreprises et que cette démarche se décline aussi pour chaque territoire de MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'Espace d'accélération et de croissance visera à dynamiser et propulser les entreprises en favorisant l'innovation et les meilleures pratiques d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs poursuivis sont:

- Orienter les entreprises vers des services spécialisés d'accompagnement et d'accélération d'affaires; ou si nécessaire, leur offrir de tels services pour soutenir l'amorce ou le déploiement de la croissance dans leur entreprise;
- Mutualiser les services spécialisés et stimuler la collaboration de l'écosystème de soutien à l'entrepreneuriat régional en favorisant la concertation et la collaboration intersectorielle des acteurs existants œuvrant en entrepreneuriat et innovation;
- Mettre les entreprises en lien avec un écosystème mixte alliant l'innovation et l'accélération d'affaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un comité au sein de notre MRC, pour chapeauter la démarche;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe régionale est disponible, mais que chaque territoire doit investir dans la démarche;

CONSIDÉRANT QUE le ministère rembourse 50 % des dépenses jusqu'à un maximum de 40 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE pour la 1^{re} année, la SADC a investi 70 000 \$ en dépenses pour chapeauter cette démarche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** le comité économique de la MRC de Témiscamingue, le comité avisé pour l'EACAT, pour le territoire du Témiscamingue.
- **D'AUTORISER** un budget de 40 000\$ pour l'année 2021 dans l'enveloppe du FRR - Volet 2 « Projets spéciaux ».

03-21-119

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN INVENTAIRE TERRAIN, LOTISSEMENT ET PRODUCTION D'UN RAPPORT POUR LA MISE EN DISPONIBILITÉ DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE AU LAC ROCHER (LAC PIAN) DANS LA MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, du printemps 2014, la MRC peut procéder à des études pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public a été publié en décembre 2020, conformément aux procédures du Code municipal, afin d'obtenir des offres de services, pour la réalisation d'un inventaire terrain, du lotissement et de la production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Rocher à Rémigny et que 3 soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « De Blois, Bérubé, Lavigne Inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Gérald Charron
et résolu unanimement

- **D'ADJUGER** le contrat de réalisation d'un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Rocher (municipalité de Rémigny), à la compagnie « De Blois, Bérubé, Lavigne Inc. », pour un montant de 16 500 \$ (taxes en sus). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres no. 05-2020 de la MRC.
- **D'AUTORISER** le premier versement (15%) représentant 2 475 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à la présente adjudication.

Règlement
numéro
207-03-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES LORS DE TRANSACTIONS À LANIEL ET SUR LE POURTOUR DU LAC KIPAWA (TERRITOIRE NON ORGANISÉ).

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la MRC est considérée comme une municipalité locale pour son territoire non organisé;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre la MRC a juridiction en matière d'environnement en vertu des articles 19 et suivants de la Loi sur les compétences municipales et plus spécifiquement sur les installations septiques en vertu du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Pour son TNO, la MRC bénéficie également d'un pouvoir universel de taxation en vertu de l'article 1000.1

du Code municipal (pouvoir accordé en 2018, par la loi 122 sur les gouvernements de proximité);

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion, donné le 17 février 2021, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **QUE** le présent règlement no 207-03-2021 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement no 207-03-2021 les dispositions suivantes s'appliquent :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement s'applique aux parties du territoire non organisé de la MRC de Témiscamingue identifiées sur les plans en annexe et comprenant :

- La partie non organisée du canton Mazenod (au sud les limites de la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre
- Le canton Shehyn
- La partie du canton Tabaret située à l'Est de la route 101
- Les terrains situés en tout ou en partie à moins de 60 mètres des rives du réservoir Kipawa (comprenant les lacs Kipawa, Hunter, McLachlin, Grindstone, Audoin, Mungo. Desquerac, et Bedout), le tout sur le territoire non organisé Les Lacs-du-Témiscamingue

Le règlement ne s'applique pas aux camps de chasse (abris sommaires) sous bail avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), pour lesquels le bail ne permet qu'une toilette sèche.

Pour les fins du présent règlement, une installation septique comprend au minimum :

- Un système de traitement primaire (fosse septique)
- Un système de traitement secondaire (champ d'épuration, d'évacuation, puits absorbant, etc)

ARTICLE 3

Dans les 12 mois qui suivent un changement de propriétaire (ou de locataire, dans le cas d'un terrain sous location) d'un terrain, sur lequel il y a une résidence, un chalet, une maison mobile ou une roulotte de camping, le nouveau propriétaire (ou le nouveau locataire) doit fournir, au comité municipal de Laniel (pour un terrain situé dans les cantons Tabaret, Shehyn et Mazenod) et à la MRC pour les autres terrains, un des deux documents suivants :

- une copie du permis de l'installation septique. Il est dispensé de cette obligation, si le comité municipal de Laniel ou si la MRC en possède déjà une copie;
- un certificat de conformité de l'installation septique, émis par un technologue professionnel ou un ingénieur (certificat datant de moins de 24 mois précédant la date du changement de propriétaire (ou de locataire, dans le cas d'un terrain sous location))

Dans son certificat de conformité, le professionnel émet un avis technique sur l'état de l'installation septique, sa conformité à la réglementation et le risque de pollution. Ce certificat de conformité doit être factuel, basé sur la réglementation, les documents de référence (certificat de localisation, factures de vidange des boues, plan) et ses observations. Il doit aussi inclure des recommandations quant aux solutions de remplacement et aux coûts qui y sont associés, s'il y a lieu.

ARTICLE 4

Le non-respect de l'article 3, constitue une infraction au règlement.

ARTICLE 5

La MRC peut prendre toute mesure pour s'assurer du respect du présent règlement, dont notamment :

- l'installation, l'entretien ou la mise aux normes de l'installation septique aux frais du propriétaire (ou du locataire dans le cas d'un bail), en vertu des articles 25.1, 95 et 96 de la Loi sur les compétences municipales;
- l'imposition d'une amende de 1 000\$;
- l'imposition d'une taxe spéciale annuelle de 1 000\$ tant que perdure l'infraction

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ lors d'une séance du conseil de la MRC de Témiscamingue tenue le 17 mars 2021.

Claire Bolduc, préfète

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

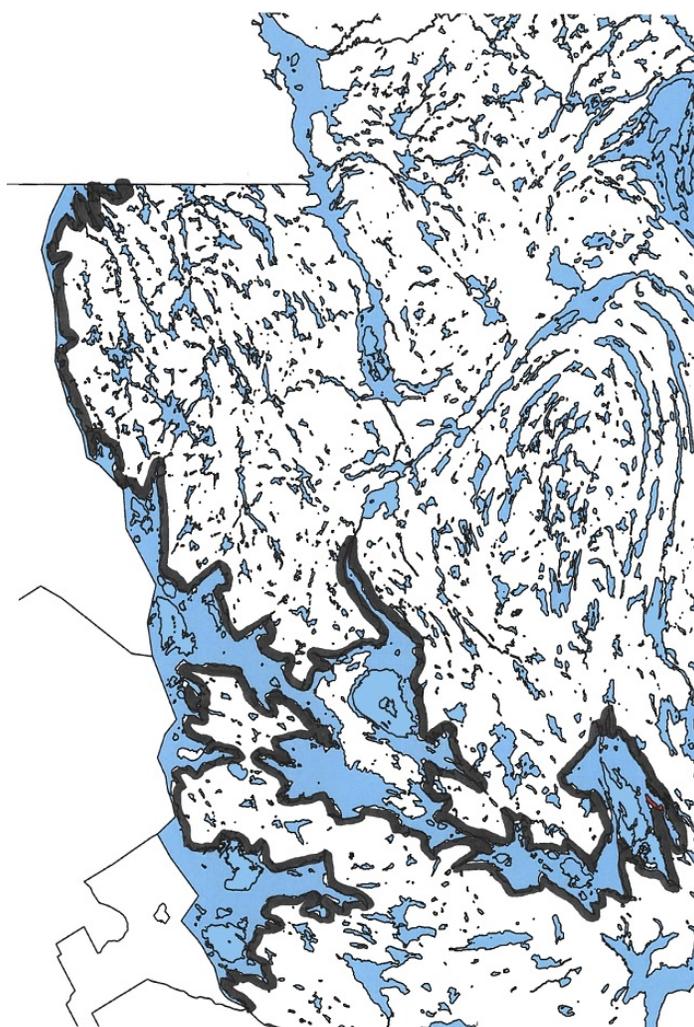
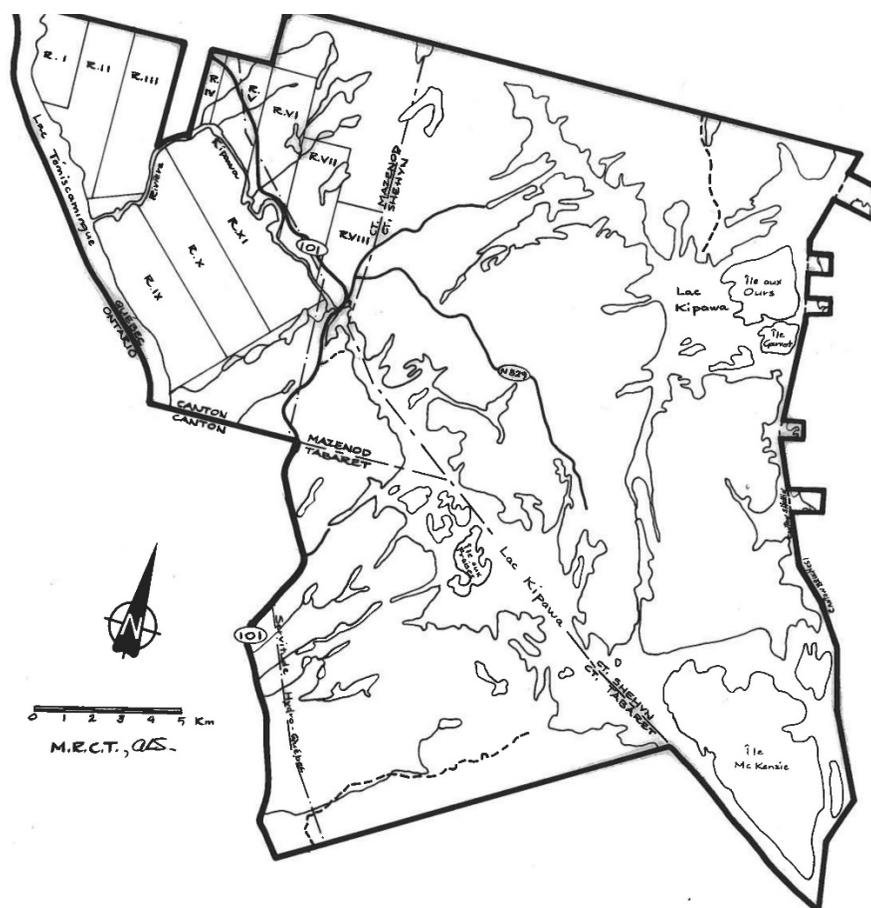
Avis de motion/dépôt du projet de règlement : 17 février 2021

Adoption par le conseil : 17 mars 2021

Copie aux municipalités locales : _____

Publication/affichage : _____

**Plan ci-annexé faisant partie intégrante du présent règlement :
territoire non organisé Lanier**



Information

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

03-21-120

PROGRAMME AIDE URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF (PAUTC) | ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du transport adapté du Témiscamingue est l'organisme offrant des services de transport adapté pour le territoire de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le Baladeur a fait une demande d'aide financière auprès du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC);

CONSIDÉRANT QU'au cours du processus d'analyse de la demande, le ministère des Transports du Québec demande à la MRC de Témiscamingue, d'adopter le budget pour l'année 2020 de la « Corporation du transport adapté du Témiscamingue »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le budget de l'année 2020 de l'organisme « La Corporation du transport adapté du Témiscamingue » afin qu'il puisse recevoir l'aide financière demandée au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC).

03-21-121

PROGRAMME AIDE URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF (PAUTC) | ADOPTION DU BUDGET 2020 DU BALADEUR.

CONSIDÉRANT QUE le Baladeur est l'organisme offrant des services de transport collectif pour le territoire de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le Baladeur a fait une demande d'aide financière auprès du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC);

CONSIDÉRANT QU'au cours du processus d'analyse de la demande, le ministère des Transports du Québec demande à la MRC de Témiscamingue d'adopter le budget pour l'année 2020 du « Baladeur »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Michel Roy
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le budget de l'année 2020 de l'organisme « Le Baladeur » afin qu'il puisse recevoir l'aide financière demandée au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC).

03-21-122

ADOPTION DU PLAN D'OPTIMISATION DU BALADEUR ET DE LA CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du transport adapté du Témiscamingue et le Baladeur sont les organismes offrant différents services de transport adapté ou collectif pour le territoire de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le Baladeur a fait une demande d'aide financière auprès du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC);

CONSIDÉRANT QU'au cours du processus d'analyse de la demande, le ministère des Transports du Québec demande à la MRC de Témiscamingue d'adopter le Plan d'optimisation des ressources des organismes « La Corporation du transport adapté du Témiscamingue » et « Le Baladeur »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Vincent Gingras
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le Plan d'optimisation des ressources des organismes « La Corporation du transport adapté du Témiscamingue » et « Le Baladeur » qu'ils puissent recevoir l'aide financière demandée au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC).

03-21-123

FONDATION COMMUNAUTAIRE PHILANTHROPIE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE | NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QU'UN siège est devenu vacant au sein du conseil d'administration de la fondation communautaire philanthropie Abitibi-Témiscamingue à la suite du désistement de l'un de ses membres;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée à la MRC de Témiscamingue afin de désigner un candidat intéressé de siéger au conseil de la fondation;

CONSIDÉRANT QU'à sa séance du 16 décembre 2020, le Conseil de la MRC a nommé M. Denis Clermont mais que celui-ci a décliné cette nomination;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Guy Abel
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-Yves Parent afin de combler le siège vacant au sein du conseil d'administration de Philanthropie Abitibi-Témiscamingue.

03-21-124

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019-2020 (ANNÉE 3) DU PLAN DE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC, le 18 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les obligations contenues dans la Loi sur la sécurité incendie, soit notamment le dépôt d'un rapport annuel pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités doit être transmis au ministère de la Sécurité publique, d'ici fin mars 2021, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénommmé
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le rapport annuel d'activités pour la période s'étendant du 25 novembre 2019 au 31 décembre 2020 (année 3) tel que présenté.
- **D'AUTORISER** l'envoi des rapports annuels d'activités des municipalités locales pour l'année 2019-2020 (année 3) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour dépôt au ministère de la Sécurité publique.
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale – secrétaire-trésorière, s'il y a lieu, à signer ledit rapport au nom de la MRC de Témiscamingue.

03-21-125

ENTENTE INTERMUNICIPALE URBANISME - NOMINATION D'INSPECTRICE.

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » (ci-après « entente ») a été conclue entre sept (7) municipalités participantes et la MRC de Témiscamingue d'une part et qu'un addenda a été signé portant le nombre des municipalités à treize (13) en janvier 2021 d'autre part;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue est l'organisme responsable de l'entente et qu'elle s'est engagée à offrir aux

municipalités participantes une ressource afin de permettre la réalisation de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Karine Bourgouin et Cécilia N'DRI sont les ressources embauchées par la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE Madame Karine Bourgouin sera responsable d'effectuer les inspections des immeubles dans le cadre du programme d'habitation de la SHQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** Madame Karine Bourgouin au titre d'inspectrice en bâtiment, et ce, à compter du 18 mars 2021

Information SUIVI | COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 3 mars 2021 du comité administratif.

Information AFFAIRES MUNICIPALES.

Aucun point n'est inscrit à cette section.

03-21-126 AFFAIRES NOUVELLES – MOTION DE FÉLICITATIONS AU NOUVEAU RECTEUR À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Martel a quitté l'UQAT pour prendre sa retraite, en mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE le 2 février 2021, le Conseil des ministres du gouvernement du Québec a procédé à la nomination de M. Vincent Rousson à titre de recteur de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par tous les membres du conseil

- **D'ADRESSER** une motion de félicitation à M. Vincent Rousson.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Aucune question posée par des membres de l'assistance.

03-21-127

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 21 avril 2021

Il est 22 h 19.

Claire Bolduc, agr.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

